

Prêt d'honneur création, reprise

INITIATIVE CHER

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur d'Initiative Cher a pour objectif d'aider les créateurs, les repreneurs ou entreprises en phase de développement :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt d'honneur et avoir un effet de levier pour obtenir des prêts bancaires,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise ou d'entreprise en phase de développement de tous secteurs.

Quelles sont les particularités ?

Entreprises inéligibles

Sont exclus du dispositif:

- les exploitations agricoles,
- les entreprises où l'associé(e) à un prêt d'honneur en cours,
- les entreprises dont le capital est détenu à plus de 50 % par une personne morale et les rachats partiels de parts d'entreprise.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant maximum de 30 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 36 à 60 mois.



Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Pour demander un prêt d'honneur il faut contacter Initiative Cher pour prendre un rendez-vous.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Dirigeant
 - > Repreneur
- Données supplémentaires
 - > Situation Réglementation
 - > A jour des versements fiscaux et sociaux
 - > Lieu d'immatriculation
 - > Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - > Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

INITIATIVE CHER

Technopole Lahitolle
6 Rue Maurice Roy
18000 BOURGES

Téléphone: 02 46 08 11 36

E-mail: contact@initiative-cher.fr